

DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

21_02_25_027	APPROBATION DU BILAN DU PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA CAPI ET DES GRANDS ENJEUX DU FUTUR PLAN DES MOBILITES	C.C. DU 25/02/2021
---------------------	---	-------------------------------

Le **vingt-cinq février deux mille vingt et un**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **dix-neuf février deux mille vingt et un**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances ainsi qu'en téléconférence sous la Présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

45 Conseillers communautaires présents : ALIAGA Alexandre - AYDIN Michaël - BACCONNIER Michel - BADIN Pascale – BELIME Gaëlle - BERGER Alain - BERGER Dominique - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella - BETON Christian - BOCHARD Jean-Jacques - BORGHI Roland - BOUCHET Lucas - BOUISSET Sandrine - CHAUMONT-PUILLET Anne - CHRIQUI Vincent - DANTHON Brigitte - DEBES Céline - DENIS Christophe - DESFORGES Marie-Laure - DI SANTO Laurent - DURAND Fabien - DURET Isabelle - DUSSERT Marie-Thérèse - FAYET Michel - GAGET Mathieu - GAUDE Daniel - GIRARD Jean-Pierre - GIRAUD Denis - GUETAT Christian - KOPFERSCHMITT Carine - LEPRETRE Aurélien - LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse - MAILLET Dorian - MARION Cyril - MARTI Patrick - MARY Alain - NICOLE-WILLIAMS Patrick - PAPADOPULO Jean - PERRARD Damien - RABUEL Guy - RENARD Isabelle - SUCHET Noël - TISSERAND Olivier - VERLAQUE Florence

12 Conseillers communautaires en visioconférence : BACCAM Marguerite - BLOND Priscilla - DIAS Olivier - GAGET Christine - MICHALLET Damien- PARDAL Jean-Claude - PENOT Danielle - ROULOT Océane - ROY Nadine - SADIN Christine - SALMON Jean-Noël - VIAL Guillaume

07 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ACCETTOLA Hélène donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse - LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne - LEGAY-BELLOD Gaël donne pouvoir à BACCAM Marguerite - MARGIER Patrick donne pouvoir à MARTI Patrick - POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à BERGER Dominique - SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean - WAJDA Daniel donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

06 Conseillers communautaires absents : BRULEFERT Helen - CICALA David - JURADO Alain - NASSISI Ludovic - LOUKILI Bouchra - VERJUS Anne

Secrétaire de séance : TISSERAND Olivier

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- Affichage le

Nomenclature

- 5-7 Institutions et vie politique – Intercommunalité

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (« LOM »), parue au Journal Officiel le 27 décembre 2019,

Vu les dispositions de l'article L.1214-36-1 du Code des transports

Le Plan de Déplacements Urbains de la CAPI a été validé en décembre 2010. Dix ans après cette approbation, la CAPI a réalisé sur toute l'année 2020 un travail d'évaluation des actions de la politique mobilités mises en œuvre au cours de la dernière décennie.

Le bilan du PDU de la CAPI a ainsi été présenté en comité de pilotage le 17 décembre 2020.

Le PDU de la CAPI s'articule autour de 3 grandes orientations stratégiques déclinées sous la forme d'un plan composé de 17 actions. Aux vues du bilan, nous pouvons ainsi considérer que sont réalisés ou en cours de réalisation :

- **83% des actions visant à renforcer les transports en commun et l'intermodalité,**

Un bilan positif depuis 2010 avec en particulier un réseau RUBAN renforcé notamment sur les communes périurbaines, une hausse de l'offre et de l'usage du service Flexibus, une mise en accessibilité continue du réseau, un fort développement de l'usage du TER et un développement de l'offre de parkings relais et de rabattement vers les gares.

Des actions restent à mettre en place afin d'améliorer davantage le rabattement vers les gares, de développer des services en gare, d'aménager des couloirs bus et prévoir la synchronisation des feux et d'augmenter la part d'usagers actifs dans les bus.

- **92 % des actions en faveur du vélo et de la marche**

Le schéma directeur vélo de la CAPI a notamment permis de développer : des aménagements cyclables dont la voie verte de la Bourbre, des stationnements vélos dans la plupart des centralités du territoire, des services favorisant l'usage du vélo (atelier vélo, location VAE...).

Le réseau cyclable présente néanmoins d'importantes discontinuités qu'il faudra résorber. La sécurisation de la traversée des bourgs et la promotion de la marche restent également des actions à mettre en place.

- **56% des actions visant à optimiser le réseau de voirie et l'offre de stationnement**

Le bilan met en avant l'aménagement de plusieurs parkings de covoiturage, la mise en place du service de covoiturage dynamique LANE, l'aménagement d'une aire de stationnement poids-lourds et le développement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

A noter que des politiques de stationnement pourraient être mises en œuvre sur les principales centralités de la CAPI afin de réduire l'usage de la voiture.

Ce travail d'évaluation permet ainsi de disposer d'un diagnostic du territoire, de manière à identifier clairement les atouts et les contraintes de la CAPI, en vue de déployer une stratégie mobilités sur ce nouveau mandat.

Forte des enseignements à tirer de ce bilan, la CAPI a lancé fin 2020 une démarche de planification qui aura pour objectif de définir les grands défis que l'agglomération souhaite relever en matière de mobilité pour les années à venir, et qui aboutira à la réalisation d'un plan de mobilité simplifié tel que défini dans l'article L.1214-36-1 du Code des transports. Cette démarche volontaire de la CAPI sera dénommée « Plan des mobilités ».

Ce Plan des Mobilités sera ainsi l'occasion pour la CAPI de redéfinir et de réaffirmer ses ambitions en matière de politique en faveur des transports en commun, des modes actifs (et plus particulièrement le vélo), du covoiturage et de manière générale de tous les modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme. Ce travail sera mené en concertation avec les communes, les partenaires institutionnels (Département, Région...), ainsi qu'avec les représentants du secteur économique et de la société civile.

4 grands défis ont d'ores et déjà été validés par les membres du comité de pilotage pour ce futur Plan des Mobilités :

- Une stratégie des mobilités qui répond au défi climatique et plus particulièrement aux enjeux portant sur la qualité de l'air et la santé publique,
- Un système de mobilités adapté à l'organisation multipolaire du territoire,
- Une mobilité inclusive offrant des solutions de mobilités pour tous, y compris pour les publics fragiles, les personnes âgées, les habitants des quartiers politique de la ville et des territoires ruraux...
- Une stratégie qui mobilise l'ensemble des acteurs du territoire et au-delà des limites administratives de la CAPI.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le bilan du PDU de la CAPI.
- **D'APPROUVER** les grands enjeux du futur Plan des Mobilités de la CAPI.
- **D'AUTORISER** M. le président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

DECIDE

- **D'APPROUVER** le bilan du PDU de la CAPI.
- **D'APPROUVER** les grands enjeux du futur Plan des Mobilités de la CAPI.
- **D'AUTORISER** M. le président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Le président,

Jean PAPADOPULO